



**BATEAU ECOLE AGREMENT N° 064009/2008**

## **EXAMEN PARTIE THEORIQUE :**

A l'issue de la formation pratique et théorique, il vous sera remis votre livret du candidat et vous pourrez vous inscrire dans un délai de 48 heures auprès des organismes privés agréés par les Affaires Maritimes, au nombre de quatre dans la région qui vous proposeront de nombreuses sessions d'examen

**VERITAS CODE'N GO** (recommandé par CASPANAUTIQUE)

<https://codengo.bureauveritas.fr/public/passerlecode>

Un centre disponible à proximité : **Anglet** mais aussi **Pau / Tarbes / Serres-Castet** avec des sessions tous les jours (sauf dimanche) à différentes heures

Muni des justificatifs demandés (Pièce d'identité en cours de validité, livret du candidat, inscription, ...), vous vous présenterez 15 minutes avant l'heure fixée

### **LA POSTE**

<https://www.lecode.laposte.fr/passermonexamenducodeaveclaposte/>

Trois centres disponibles à proximité : **Bayonne / Anglet / Biarritz**

Mais d'autres en fonction de votre géolocalisation dans les Pyrénées Atlantiques : **Pau / Orthez / Sauveterre de Béarn / Mourenx ....**

avec des sessions tous les jours (sauf dimanche) à différentes heures

### **SGS objectif code**

[https://www.objectifcode.sgs.com/fr\\_FR/code-permis-bateau](https://www.objectifcode.sgs.com/fr_FR/code-permis-bateau)

Centres dans les Pyrénées Atlantiques et les Landes

### **DEKRA**

<https://www.le-code-dekra.fr/actualite/2022/05/06/le-code-bateau-fait-son-arrivee>

1 centre à Saint Paul les Dax (40) et 1 à Bagnères de Bigorre (65)

=====  
Sur chacun de ces sites, un formulaire en ligne sera à remplir et vous pourrez acquitter les droits d'inscription à l'examen (30 €uros) par paiement sécurisé, ou les régler en Carte Bancaire, chèque le jour de l'examen.

**N'OUBLIEZ PAS DE PRECISER LE NOM DU CENTRE DE FORMATION**

pour que nous puissions valider votre résultat transmis par les centres d'examen sur le site des Affaires Maritimes.

## **Comment se déroule l'examen théorique ?**

La session se déroule sur une tablette tactile mise à votre disposition et comprend l'utilisation d'un casque audio.

L'épreuve théorique comporte une série de 40 questions, provenant d'une base de données, qui vous seront posées sous forme de séquences vidéo ou d'illustrations et sous la forme d'un **Questionnaire à Choix Multiple**.

Pour réussir l'épreuve théorique, il vous faudra avoir atteint un score d'au moins 35 bonnes réponses sur les 40 soumises.

Chaque tablette est individuelle et soumet un questionnaire différent de celui de son voisin.

En cas d'échec, vous pourrez vous représenter en vous réinscrivant autant de fois que vous le voulez, mais en payant les droits (timbre fiscal dématérialisé de 30 Euros, ou autres moyens admis par les centres d'examen)

## **RESULTAT :**

Les résultats vous seront communiqués par courriel, SMS, dans un délai maximum de 48 heures, transmis aux centre de formation & aux Affaires Maritimes qui vous délivrera votre permis côtier dans un délai de 3 à 8 semaines

En attendant celui-ci, vous pourrez conduire votre bateau en présentant votre livret de formation sur lequel votre Bateau Ecole aura validé votre formation pratique et le justificatif de votre réussite aux épreuves théoriques délivré par les Affaires Maritimes